



Stage Initial Initiateur à Colmar Les 30 novembre et 1 décembre 2019

Rémy HELLER



Place des initiateurs



- 1^{er} diplôme fédéral d'enseignant :
 - Passage de plongeur ... à enseignant de la plongée
- E1, si N2 ou N3 :
 - Enseignement jusqu'à 6m (baptêmes, prépa N1…)
- E2, si N4 (GP) :
 - Enseignement jusqu'à 20m (en plus, N2)
- Initiateurs sont les encadrants les plus nombreux
 - Assurent la plupart des formations N1 et N2

Aptitudes générales



- C1 « Accueil des plongeurs » : accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.
- C2 « Conception pédagogique » : concevoir une progression, une séance ou un cursus de formation.
- C3 « Formation des plongeurs » : conduire des séances de formation pratiques ou théoriques.
- C5 « Organisation » : organiser, planifier le déroulement de l'activité.
- C6 « Sécuriser l'activité » : sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.
- C7 « Connaissance support » : posséder les connaissances en appui des compétences requises
- C10 : OPTIONNELLE réservée aux titulaires du Niveau 4
 « Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0 20 m » et
 « Transmission des connaissances au niveau 2 »

Prérogatives de l'initiateur E1 Raut Rhin





Prérogatives de l'initiateur E1 Haut-Rhin

Définies dans le Code du Sport précisés dans le MFT :

- Directeur de plongée (DP) en piscine < 6m
- Enseignement du débutant au N2 de 0 à 6 m (milieu artif ou nat)
- Si enseignement en milieu naturel DP est un E3 mini
- Participation aux jurys du N1
- En milieu artificiel : validation des compétences du N1
- Allégements UC2 et 3 du MF1 (conception péda + péda pratique avec scaphandre et sans scaphandre en surface)

Remarque: un stagiaire initiateur en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement, c'est le TSI présent sous l'eau qui est responsable de l'action pédagogique lors d'une séance avec des vrais élèves.

Prérogatives de l'initiateur E2





Prérogatives de l'initiateur E2



(Initiateur + Guide de Palanquée – Niveau 4)

En plus des prérogatives précédentes (E1) et sauf avis contraire du Président du Club

- Enseignement jusqu'au N4 de 0 à 20m
- Si enseignement en milieu naturel DP est un E3 mini
- Valident compétences N1 et N2
 - Délivrance N1 : président de club avec ou sans E3
 - Délivrance N2 : président de club avec E3
- Valident les plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel

La formation de l'initiateur



- Stage initial
 - 2 jours (ou 4 ½ journées)
 - Direction et validation par un E4 (MF2 ou BEES2)
- Stage en situation
 - Encadré par un E4 (MF2 ou BEES2) ou un TSI
 - E4 ou TSI sont responsable de la sécurité de la séance
 - Obligatoirement dans l'eau avec le stagiaire si "vrais élèves"

Examen

- 3 ans au maximum après stage initial
- 4 épreuves

Stage initial



- UC1 : Accueil des plongeurs
- UC2 : Conception pédagogique
- UC3 : Formation des plongeurs
- UC7 : Connaissances support (Activité, réglementation).
- A l'issu du stage si validé :
 - Remise du Livret pédagogique

Stage en situation



16 séances avec TSI ou E4 (ou 6 j ou 3 x 2 j)
 Une séance est constituée d'une ou plusieurs unités de formation (UF)

Nombre minimal d'UF à valider pour chaque UC

- UC1 : 4 UF (+/- associées à UC3)
- UC2 : 4 UF (+/- associées à UC3)
- UC3: 16 UF, incluant la transmission des connaissances N1 et N2, dont :
 - 8 UF sans scaphandre
 - 8 UF avec scaphandre
- UC5 : 10 UF (+/- associées à UC3)
- UC6 : 6 UF (+/- associées à UC3), intervention à 5 m PMT et scaphandre
- UC10 : (optionnelle) 4 séances à 20 m et 1 j. pédagogique

Finalisation stage



- RIFA Plongée
- Livret de formation complété
- Pour les N2 :
 12 plongées en autonomie, attestées par DP
- Avis favorable, du TSI ou E4, pour présenter l'examen

Conditions de candidature à l'Examen





Conditions de candidature à l'Examen



- Licencié FFESSM
- Age ≥ 18 ans dès l'entrée en formation
- Etre francophone
- Certificat médical ≤ 1 an
- Niveau 2 ou équivalent
- RIFA plongée : carte
- Présentation par Président du club
- Si N2 : avoir effectué 12 plongées en autonomie depuis le N2 (pas si N3, GP ou DP)
- Avoir validé le stage initial et le stage en situation
 Si échoue à l'examen ne peut se représenter avant un délai de 30 jours pleins à une autre session

L'Examen



En milieu naturel ou en piscine

Epreuves

- Mannequin : coef. 1
- Réglementation : coef 2
- Pédagogie : coef 4
 - Péda pratique : coef 2
 - Péda organisationnelle : coef 2

Possibilité d'avoir le MFT pendant les épreuves de péda Mais pas les notes personnelles!

Mannequin



- Epreuve proche du GP (2-6m de prof)
- Temps noté sur 12 (>8' → éliminé)
- Tenue mannequin sur 8
 - → Attention à la prise
- Elimination si note < 10/20

Réglementation



 Réglementation appliquée aux prérogatives de l'initiateur de club

 Réponses courtes et QCM sur questionnaire (Codep68)

Pédagogie pratique



30' préparation + 30' avec jury

- Sujets:
 - Leçon faite à un ou plusieurs élèves du débutant au niveau 2
- Déroulement :
 - Briefing au jury
 - Leçon à l'élève en surface
 - Passage dans l'eau
 → dans tous les cas !
 - Débriefing
 - Questions du jury

Pédagogie organisationnelle Haut-Rhin

30' préparation + 30' avec jury

Sujets:

- Organisation des séances
- Gestion du bassin
- Feuille de palanquée

Déroulement :

- Présentation 10'
- 10 à 20' de questions

L'Examen



Conditions de réussite

- Après application des coef : au moins 70/140 points
- Sont éliminatoires :
 - Toute note < 05/20
 - Mannequin : si < 10/20 ou abandon
 - Note < 10/20 sur la moyenne des 2 épreuves pédagogiques

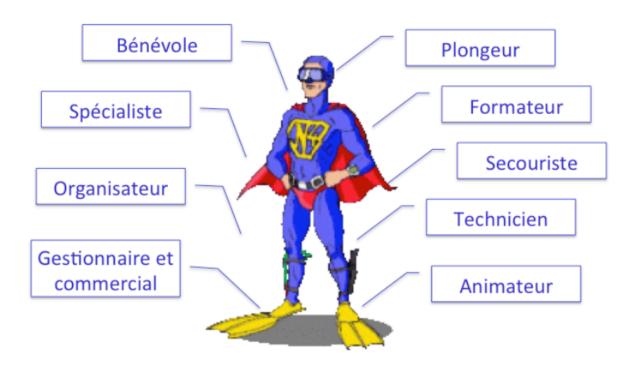
L'Examen



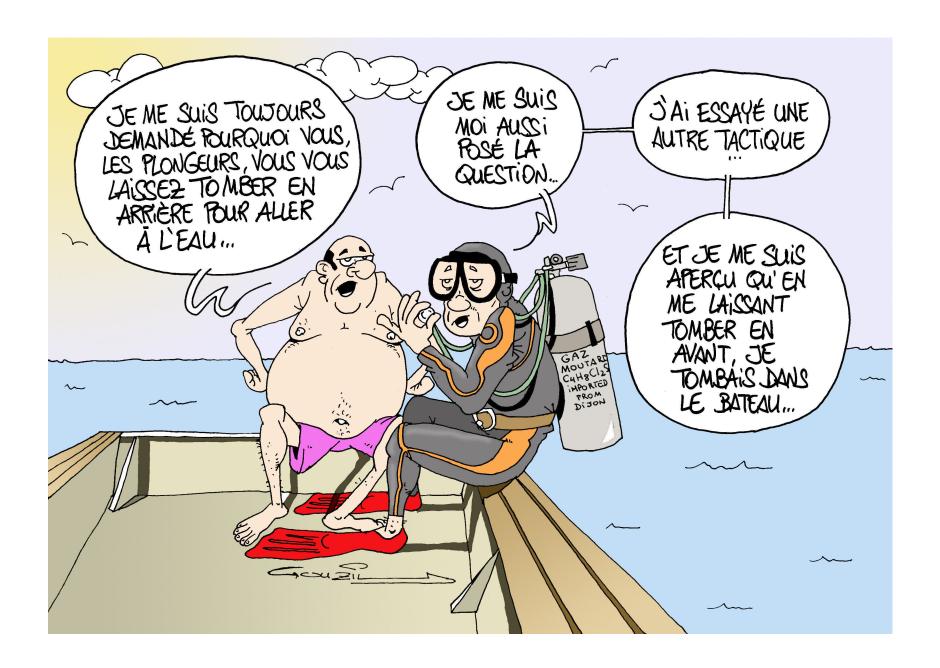
Conditions de réussite

- Après application des coef : au moins 70/140 points
- Sont éliminatoires :
 - Toute note < 05/20
 - Mannequin : si < 10/20 ou abandon
 - Note < 10/20 sur la moyenne des 2 épreuves pédagogiques

L'INITIATEUR



Accueille, conseille et répond aux demandes des plongeurs et du public C'est un modèle, dans sa technique et son comportement



Initiateur



Bon courage à tous!